



Droit occupation d un terrain suite a une vente aux encheres

Par **chevre**, le **04/12/2014** à **14:20**

bonjour j ai acheté un terrain a batir dans une vente aux enchères qui est acctuellement loué a un agriculteur;celui ci a un droit de préemption mais a premiere vue n est pas intéressé pour l acheter (20 JOURS DE REFLEXION)pour rompre le contrat il me parle de coopératif agricole et qu il va falloir que je lui verse 3000 euro pour 4000m2?? que dois je faire la vente n est pas encore signée;merci